UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE

RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants :29

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 14/12/2020

DELIBERATION
n° CA 2020-112

relative à l'élection du vice-président du conseil d'Administration de l'Université Toulouse 1 Capitole

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-2,

Vu les statuts de l'Université Toulouse1 Capitole, notamment son article 49,

Vu la délibération du 24 novembre 2020 relative à l'élection du président de l'Université de Toulouse 1 Capitole,

Vu la candidature de Madame Laurence CALANDRI proposée par le président de l'Université de Toulouse 1 Capitole,

Vu le procès-verbal de dépouillement du premier tour de scrutin, en date du 14 décembre 2020, faisant état des résultats suivants :

-Madame Laurence CALANDRI : 21 Voix favorables
5 Voix défavorables
3 Bulletins blancs ou nuls

Considérant qu'en application de l'article 49 susvisé des statuts de l'Université Toulouse 1 Capitole, le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Vice-Président à la majorité absolue des suffrages exprimés, si aucun des candidats n'atteint cette majorité, l'élection est acquise au second tour à la majorité relative,

Considérant qu'à l'issue de la présentation du candidat,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1er

Madame Laurence CALANDRI est élue vice-présidente du conseil d'administration de l'Université Toulouse 1 Capitole.

Le président du conseil d'administration,

UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE

Hugues KENFACK